



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2026-03-09  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 20  
Présents : 17  
Procurations : 1  
Absents : 2

**Séance du 07 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno **BONARDI**, Maire.

**Date de la convocation :**  
02/04/2026

**Secrétaire de séance :**  
Mme Christine CUERVO-LOMBARD

**Étaient présents :** MM. **BONARDI** Bruno, **BOQUEL** Alexandra, **ROQUELAURE GERVAIS** Romain, **GUERAO** Elodie, **CLARENS** Gilles, **BAILLON** Gabrielle, **KONOPNICKI** Bastien, **VERDON** Anne, **CUERVO-LOMBARD** Christine, **GIMENEZ** Déborah, **PUISSANT** Guillaume, **FORESTIER** Nicolas, **ROBERT** Lucas, **PERIES** Anaïs, **DE LIMA** Mélina, **SELTZ** Léna, **HULOT** Christian

**Ont donné procuration :** M. **ROLLAND** Jérôme à PERIES Anaïs

**Étaient absents :** MM. **DESARNAUD** Louis, **WALTHER** Marie

**AFFAIRE N° 2026-03-09 : Election de deux délégués titulaires à la Commission Territoriale du SDEHG de Toulouse Sud**

**EXPOSE :**

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte qui a pour objet :

- D'exercer en commun les droits résultant des textes légaux et réglementaires relatifs à la production, au transport, à la distribution et à l'utilisation de l'énergie électrique, et notamment de la loi du 8 Avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, ainsi que toutes les attributions des collectivités adhérentes relatives au service public de l'électricité et d'organiser les services qui leurs incombent pour assurer le développement, le bon fonctionnement et la meilleure exploitation de la distribution de l'électricité.
- D'intervenir en matière d'éclairage public et d'installations connexes, telles que la signalisation lumineuse et les illuminations électriques, en mettant en commun les moyens d'optimiser la qualité, l'efficacité, le coût et le rendement énergétique de ces services.
- D'intervenir en matière de cartographie pour ce qui concerne les réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public.
- D'intervenir dans les domaines touchant à la maîtrise de l'énergie lorsqu'ils sont en rapport avec l'électricité.
- D'établir des plans de financement pour les travaux qu'il réalise en vue d'atténuer la participation des collectivités bénéficiaires.



Ce syndicat est composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un Comité Syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 Commissions Territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 Commissions Territoriales du SDEHG dont il relève. Ces Commissions se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au Comité Syndical.

Il est rappelé que la commune de DREMIL-LAFAGE relève de la Commission Territoriale de Toulouse Sud.

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux et conformément aux articles L5211-7, L5212-7, L5212-8 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection, parmi ses membres, de 2 délégués auprès de ladite Commission Territoriale.

Cette élection se réalise au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue.

Appel à candidature, sont candidats pour être délégués :

<b>Délégué N°1</b>	<b>Délégué N°2</b>
M. KONOPNICKI Bastien	M. BONARDI Bruno

Au terme du dépouillement du 1<sup>er</sup> tour, après réalisation des opérations de vote à bulletin secret, les résultats suivants ont été obtenus :

Inscrits : 17  
Votants : 17  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 17  
Majorité absolue : 9

<b>Délégué N°1</b>	<b>Délégué N°2</b>
M. KONOPNICKI Bastien : 17 voix	M. BONARDI Bruno : 17 voix

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De désigner, au scrutin secret et majoritaire, pour siéger à la Commission Territoriale du SDEHG, secteur de Toulouse Sud :

- o M. KONOPNICKI Bastien (délégué N°1)
- o M. BONARDI Bruno (délégué N°2)

Ces derniers ont déclaré accepter leur mandat.

**ARTICLE 2 :** D'informer le SDEHG de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,  
Christine CUERVO-LOMBARD



Le Maire,  
**Bruno BONARDI**



*La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le cadre exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification, par courrier postal (TA 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7), par téléphone (05.62.73.57.40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*